

# **COMPTABILITE ET DROIT DES SOCIETES ET DROIT DES ASSOCIATIONS**

## **Prérequis**

Attestations de réussite des unités d'enseignement « Droit civil » et « Comptabilité générale approfondie ».

## **Finalités du module :**

### ***Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :***

- ✓ *face à des situations relatives à la gestion comptable de création et de modification de structure d'une entreprise ayant adopté un statut juridique, en utilisant la documentation usuelle,*
  - d'identifier et d'expliquer les conséquences de la décision de doter l'entreprise d'un statut juridique ;
  - d'opposer les spécificités juridiques des différents types de sociétés ;
  - de maîtriser les opérations comptables requises lors de la constitution, le fonctionnement et la modification de structure ou de mode de financement d'une entreprise à statut juridique ;
  - de se référer aux dispositions juridiques et comptables lors des opérations de dissolution, liquidation, fusion, scission et transformation de sociétés.

**Pour la détermination du degré de maîtrise,** il sera tenu compte des critères suivants :

- niveau de précision : la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles,
- niveau de cohérence : la capacité à établir avec pertinence une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé,
- niveau d'intégration : la capacité à s'approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions,
- niveau d'autonomie : la capacité de faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

## **Programme :**

### **L'étudiant sera capable :**

- ✓ *face à des situations relatives aux procédures et aux règles s'imposant à une entreprise, en utilisant la documentation usuelle,*

### **en Droit des sociétés et des Associations(48h +12h d'autonomie),**

- de choisir le statut juridique adapté à l'entreprise après avoir estimé et comparé les caractéristiques juridiques, statutaires, comptables et financières des principales formes de sociétés et associations;
- d'identifier les opérations faisant l'objet de dispositions légales ou statutaires impliquant des enregistrements comptables, principalement :
  - ◆ préparation à la constitution du capital,
  - ◆ constitution du capital,
  - ◆ modification(s) du capital,
  - ◆ emprunts obligataires,
  - ◆ Etc. ;
- d'en expliciter les procédures requises ;
- de connaître les dispositions légales et/ou statutaires relatives à l'inventaire, l'affectation du résultat, l'établissement, la publication des comptes annuels ;

- d'analyser et d'appliquer les dispositions juridiques ayant trait à la dissolution et à la liquidation des sociétés et associations ;
- d'énoncer les dispositions légales ayant trait à la fusion, à la scission et à la transformation des sociétés ;
- d'énoncer les obligations relatives à la constitution, la transformation et à la gestion des Associations (A.S.B.L. et autres)
  - ◆ La qualification des asbl comme entreprise et ses conséquences.
  - ◆ Le nouveau champs d'action de l'asbl et l'importante distinction ente le but et l'objet.
  - ◆ Le nouveau régime des asbl.
  - ◆ Aspects de protection des créanciers de l'asbl (comptes annuels, rapport de gestion, commissaire, procédures d'alerte.
  - ◆ Conséquences fiscales pour l'asbl d'exercer une activité économique.
  - ◆ L'association face à l'insolvabilité.
  - ◆ Le nouveau régime de dissolution-liquidation des asbl dans le code des sociétés et des associations.

### **en Comptabilité des sociétés (32h +8h d'autonomie),**

- de maîtriser les procédures comptables relevant :
  - ◆ des opérations faisant l'objet de dispositions légales ou statutaires impliquant des enregistrements comptables ;
  - ◆ des dispositions légales et/ou statutaires relatives à l'inventaire, l'affectation du résultat, l'établissement, la publication des comptes annuels ;
  - ◆ des dispositions juridiques ayant trait à la dissolution et à la liquidation des sociétés ;
  - ◆ des obligations relatives à la constitution, la transformation et à la gestion des A.S.B.L.

### **Capacités terminales :**

#### **Finalités générales**

Dans le respect de l'article 7 du décret du 16 avril 1991 de la Communauté française, organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit notamment :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### **Finalités particulières**

#### **L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :**

- de décrire et de comparer le statut juridique des différents types de sociétés (Code des sociétés) et de l'A.S.B.L. ;
- d'appliquer la Loi du 17 juillet 1975 relative à la comptabilité des entreprises et ses arrêtés d'application aux opérations découlant des prescriptions légales et statutaires de ces différents types d'entreprises à statut juridique ;
- de cerner et d'explicitier les droits et obligations des organes de gestion et de surveillance de ces différents types d'entreprises à statut juridique et d'en dégager les conséquences pratiques en termes de rapports et d'actes à effectuer.